



Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel
du 18 mars 2021 – partie 2 du 9 avril

Les risques psycho-sociaux : la prévention vue par l'administration ...

Retrouve la déclaration préalable intersyndicale CGT, CFTD, FO d'alerte
aux ministres ci-dessous lue lors du démarrage de la séance du 18
mars (et toujours d'actualité!)

En résumé

- Les sujets « prévention des risques psycho-sociaux » ont été représentés après un avis majoritairement contre des membres du CHSCT-M lors d'un précédent examen.
- FO juge à nouveau ce plan de prévention, bien en dessous de ce qu'il est nécessaire de mettre en place et **bien loin de la réalité de terrain**.
- L'administration a profité de ce point pour présenter le dispositif de **signalement des violences sexuelles et sexistes**. A ce sujet, FO signale à nouveau que le protocole « égalité professionnelle » ainsi que le code du Travail prescrivent une **démarche globale de prévention** par le CHSCT-M sur ce sujet et que, pourtant, l'administration s'obstine à ne pas vouloir aborder le sujet.

Pour aller plus loin :

Plan de prévention risques psycho-sociaux

Suite à un vote majoritairement contre, l'administration se devait de représenter ce sujet. On notera une légère prise en compte de nos remarques mais malheureusement pas de la majorité et pas des principales. Et on notera surtout que l'administration, pressée par la dégradation manifeste de la santé des agents de son pôle ministériel, s'est empressée de diffuser une note à ses chefs de service, sans attendre l'examen de ce point 2 jours plus tard...

FO n'est pas dupe ! **Ce plan d'action ne va pas assez loin et ne se pose pas les vraies questions :** comment fait

désormais un manager qui lui-même n'y voit pas clair pour donner du sens à ses équipes ? Comment fait-on en plein chamboule-tout pour retrouver un sens ? Comment fait-on lorsqu'on nous annonce que des missions auxquelles nous nous sommes consacrés pendant 20 ans sont au mieux des doublons, au pire inutiles ? Comment fait-on en fin de carrière pour faire reconnaître l'apport que l'on a amené quand les missions sur lesquelles on a passées des années sont dites « doublon » ou inutiles ? Comment fait-on pour y voir clair sur l'avenir des missions et les actions de formation nécessaires sans gestion prévisionnelle des emplois, des carrières et des compétences ? Comment fait-on en pleine revue des missions alors que les effectifs, les compétences visées, sont de

votre aveu même madame la secrétaire générale, pas encore étudiées... Comment fait-on quand c'est la Xième revue des missions que l'on vit ?

Et comment fait-on, nous, membres du CHSCT-M, pour évaluer l'ampleur de la dégradation et quels moyens nous sont donnés pour y répondre ?

Toutes ses questions n'ont aucune réponse, sinon celles des éléments de langage qui sont presque pires.

Le contexte actuel du ministère, sa revue des missions semblent tout bonnement avoir été oubliés. Pourtant, **la volonté politique de réduire drastiquement les missions du périmètre ministériel est la principale cause de la forte dégradation de la santé des agents.** Et les actions ciblées sur le management comme étant la clef de voûte semblent désormais de fausses solutions de couverture de l'état employeur. **Car oui, l'État employeur cherche désormais à se couvrir face à la vague qui commence à nous submerger et c'est bien l'objet de ce plan d'actions.**

FO alerte depuis plusieurs mois et pourtant, il n'y a pas de prise en compte visible : quel est le retour des enquêtes de compréhension à l'OFB par exemple ? Quel est la suite donnée au rapport DEGEST au Cerema ? Quelle mise en application concrète du rapport de conclusion Sémaphores dans les DIR et à

VNF ? L'administration est-elle consciente que dans son ministère, il est encore possible de mourir d'épuisement professionnel ?

Jamais une entreprise privée n'aura vu ce que ce ministère vit depuis plusieurs années. Et pourtant, l'État employeur est encore une fois en dessous de ce qu'il impose aux entreprises privées. FO a donc à nouveau voter contre ce plan d'actions.

Présentation du dispositif de signalement des violences sexuelles et sexistes

L'administration tente, avec ce point, de cocher la case « présentation au CHST-M ». Mais FO n'est encore une fois, pas dupe ! Nous avons, à de TRES nombreuses reprises, demandé l'examen dans cette instance du volet « prévention des violences sexuelles et sexistes » comme le décret 82-453 le prescrit (au même titre que le code du Travail) et comme le protocole égalité professionnelle s'y engage. Mais l'administration s'obstine à ne pas comprendre et à répondre « ah oui si c'est écrit comme cela, il faut qu'on le présente »... Mais sans suivi d'action.

FO prend acte de cette présentation du dispositif de signalement externalisé mais demande qu'une réflexion globale de prévention soit menée !

→ **Prochain CHSCT-M extraordinaire : le 3 mai, concernant la crise sanitaire**

Pour FO, ce sera l'occasion de montrer à l'administration la réalité des services et notamment de la mise en ASA garde d'enfants « avec bienveillance ».

Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC, Laurent BEAUFILS, DRÉAL NA, Sylvain FRANÇOIS, CEA, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28, Dominique MOUTAUD, SNP2E

